

Dubitando

« *Dubitando ad veritatem pervenimus.* »
Cicero, *Tusculanæ*, 1.30.73

Petite revue d'histoire révisionniste

N° 1, septembre 2004

Sommaire

p. 2 : *Liminaire*

p. 3 : Robert Faurisson, « *Juivre ou mourir* »

p. 8 : Jean-Marie Boisdefeu, *De Gaulle et l'extermination des juifs. Le général était-il un révisionniste ?*

p. 12 : Jean-Marie Boisdefeu, *Et Churchill ? Et Eisenhower ? Y croyaient-ils davantage que De Gaulle ?*

p. 16 : MHC, *L'origine du mythe et son exploitation*

p. 18 : Jean-Marie Boisdefeu, *Né à Auschwitz en 1943 et mort en France en 1985*

Editeur responsable

Maurice Haas-Colle, mhc@vho.org

Les textes publiés le sont sans qu'en ait été demandé le consentement à leurs auteurs et, dès lors, l'éditeur ne peut que souhaiter leur reproduction. Toutefois, il voudrait rappeler que, si l'achat, la détention et la lecture d'écrits contestant la version officielle de l'Histoire ne sont pas (encore) interdits, par contre, leur diffusion est le plus souvent interdite en raison des lois scélérates qui, comme l'Amendement [Fabius-] Gayssot, réglementent nos droits à la liberté d'information et à la liberté d'expression.

Abonnement

Abonnement gratuit. Ecrire à mhc@vho.org en précisant la version souhaitée : papier par la poste (réservée aux journalistes) ou électronique par mail.

Au sommaire des prochains numéros

o Robert Faurisson, *Retour sur Shoah, film de Claude Lanzmann*

o Jean-Marie Boisdefeu, *Le plan « Birobidjan » des Allemands*

o Jean-Marie Boisdefeu, *Des enfants rescapés d'Auschwitz*

o *La liquidation du ghetto de Lodz ou analyse d'un mensonge avec Carlo Mattogno*

o Maurice Haas-Colle, « *Auschwitz : la preuve !* » *Oui mais la preuve de quoi ?*

o Robert Faurisson, *Les cheveux d'Auschwitz*

Liminaire

Dubitando ad veritatem pervenimus. (Cicero, *Tusculanæ*, 1.30.73)

On ne peut qu'être effaré par le comportement des gens qui nous dirigent. Naguère, on s'étonnait d'être dirigés par des gens en mauvaise santé (« *Ces grands malades qui nous gouvernent* ») ; aujourd'hui, il nous faudrait plutôt parler de ces gros nigauds qui nous gouvernent.

En France, tout le monde a encore en mémoire l'affaire du faux attentat antisémite du RER et du comportement pitoyable des plus hauts personnages de l'Etat, abusés et ridiculisés pour n'avoir même pas pris la peine de consulter les services de police. Mais n'aggravons pas déjà notre cas et allons plutôt voir à l'étranger.

Ainsi, aux Etats-Unis, l'homme le plus puissant du monde, George W. Bush, commence-t-il les réunions de son cabinet par une prière ; il lui arrive d'ailleurs de prier en public, mains jointes et yeux baissés ; il a même –au mépris du principe de la séparation des Eglises et de l'Etat– instauré une journée nationale de la prière ; en vérité, notre homme ne peut pas prononcer la moindre allocution sans invoquer Dieu ; un tel comportement ne peut évidemment qu'inquiéter et on ne s'étonnera donc guère de ce que ce dévot se soit engagé en Irak dans une guerre injuste et même inique, inutile et peut-être même catastrophique pour tous ; il l'a fait pour avoir eu foi dans des informations qui semblaient pourtant fausses ; bien entendu et ainsi qu'il l'a précisé lui-même, il en avait également discuté avec Dieu (avec lequel il est en relation directe et permanente) ; refusant de reconnaître ses torts, il a traité ses contradicteurs de « *révisionnistes* ». Malgré quoi, Bush pourrait être réélu lors de la prochaine élection présidentielle ; c'est à désespérer mais il faut bien se dire que, s'il était battu (Oserait-on dire : sanctionné ?), il serait remplacé par John Kerry qui, bien que sénateur de l'opposition, a approuvé, en son temps, la décision de Bush et qui, aujourd'hui, maintient des positions ambiguës sur la question ; certes, il évolue (dans un environnement peu propice, il est vrai, et il n'en a que plus de mérite) mais il ne semble pas près de comprendre l'essentiel, à savoir que cette guerre est une guerre juive. Ne parlons pas des autres membres du gouvernement américain, ce serait trop long ; rappelons quand même le désolant numéro de cirque à l'ONU du secrétaire d'Etat Powell, lequel Powell est pourtant présenté comme l'homme le plus raisonnable du gouvernement américain.

En Grande-Bretagne, le premier ministre Blair s'est encore davantage ridiculisé que Powell : souvenons-nous de ce que ses certitudes (qu'il a gardées, semble-t-il) étaient pour l'essentiel tirées d'un mémoire sans valeur rédigé par un étudiant américain. Compte tenu des particularités du système britannique, il ne pourrait guère être remplacé que par le leader du parti conservateur, Michael Howard, lequel vient de déclarer que sa tante, qui vit aujourd'hui avec lui, a « *survécu à la chambre à gaz* » ; selon M. Howard, « *quand elle était à Auschwitz elle s'est retrouvée trois fois dans une chambre à gaz et, pour diverses raisons -dont une due à une pénurie de gaz- elle en est sortie afin de pouvoir raconter.* » (*The Guardian*, 3 juillet 2004). On ne comprend d'ailleurs pas pourquoi les conservateurs ont porté à leur tête un homme qui passe pour être de petite intelligence. Assurément, les électeurs britanniques ne gagneraient pas au change. Ceci expliquerait peut-être pourquoi, lors des dernières élections régionales et européennes, ils se sont tournés en grand nombre vers des partis dirigés par des hommes manifestement moins stupides.

On se mettrait à espérer. Et si l'électeur en venait à cultiver le doute et à remplacer tous ces niais par des gens de bon sens, par des sceptiques voire par des mécréants ! Oui, cultiver le doute, ainsi que nous l'ont appris tant de grands esprits comme Cicéron, Sénèque ou encore Descartes [1] ...

[1] « *Dubito, ergo sum, vel, quod idem est, cogito, ergo sum.* »

« Juivre ou mourir »

Robert Faurisson

Ancien banquier, Roger Cukierman a autrefois exercé de hautes responsabilités au sein du groupe Edmond de Rothschild. Il préside le CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France). Le CRIF, selon son responsable, « rassemble soixante institutions [...], soit un tiers des 600 000 juifs de France » (réponse faite à Cécilia Gabizon, *Le Figaro*, 25-26 janvier 2003, p. 8). On peut donc calculer que cette organisation juive se trouve représenter un tiers de un pour cent des habitants de la France. Or, ainsi qu'on va le constater, cette organisation vient se faire manger dans la main par tout ce que la France compte de plus influent dans le monde de la politique et des institutions, y compris les institutions religieuses.

Le dîner rituel du CRIF

Chaque année, le CRIF organise un dîner où se pressent, comme sur ordre, de hautes personnalités venues faire acte d'allégeance. Il y a là l'or et le diamant, la pourpre et l'hermine et, si l'on ose dire, le gratin, la crème de la crème et la plus rare galette. On y mange et l'on y boit casher. Il faut y penser, prier et parler casher. Selon le rite, le président du CRIF prononce un discours où il flatte la compagnie et, surtout, l'admoneste. Il y geint sur le sort des juifs de France. Il met en garde contre le retour de la bête immonde et fait entendre qu'il ne tolérera pas la moindre réserve quant à la politique de l'Etat juif et quant au comportement de l'Armée juive en Palestine. Les hôtes acquiescent, battent des mains, en redemandent. Ils promettent et ils ont intérêt à tenir leurs promesses sinon, l'année suivante, plus dur se fera le rappel des engagements qu'on n'a pas suffisamment tenus. Pour commencer, on ne sera peut-être plus invité, ce qui, pour une personnalité politique, signe la disgrâce, puis la chute.

La crème de la crème

Le 25 janvier 2003, le dîner annuel du CRIF a rassemblé plus de cent soixante-dix invités. L'hôte d'honneur a été Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre. A ses côtés se trouvaient Christian Poncelet, président du Sénat, premier personnage de l'Etat après le président de la République, et Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale. Treize ministres en exercice étaient également là, dont ceux de l'Intérieur (Nicolas Sarkozy), de la Justice (Dominique Perben), de la Défense (Michèle Alliot-Marie) et de l'Education nationale (Luc Ferry et Xavier Darcos).

D'anciens ministres, aussi bien de droite que de gauche, étaient également présents comme les richissimes juifs de gauche Laurent Fabius ou Lionel Stoléru et la richissime juive de droite Simone Veil (mère putative de l'Association des faux gazés d'Auschwitz), sans compter de moindres sires comme Alain Juppé, Alain Richard, Olivier Stirn, Jacques Toubon ou de moindres dames comme Edith Cresson ou Corinne Lepage. De nombreux députés des deux bords étaient là, tels François Bayrou, Philippe Douste-Blazy, Jean de Gaille, François Hollande, Pierre Lellouche, Jean Tiberi, Daniel Vaillant, sans oublier les deux responsables du Parti communiste, Robert Hue et Marie-George Buffet. Des sénateurs, tels Jean-Michel Baylet, Jacques Dominati et Michel Dreyfus-Schmidt, faisaient partie du lot. Des excellences re-présentaient l'Allemagne (modèle de soumission aux organisations juives et, pour la communauté juive mondiale, source inépuisable d'argent), la Belgique, l'Espagne, la Tchéquie, la Pologne, la Hongrie, la Lituanie, l'Ukraine, la Suède, les Etats-Unis, le Canada, la Mauritanie, la Tunisie, la Jordanie, la Turquie, l'Inde. L'Etat d'Israël était fortement représenté, en particulier par son ambassadeur et son consul général. Le médiateur de la République était présent ainsi que le maire de Paris, le président du conseil régional d'Ile-de-France, le chancelier des universités de Paris, le directeur général de la gendarmerie nationale (!) et des députés européens. En plus des ambassadeurs, des ministres plénipotentiaires, des consuls, des conseillers ou des porte-parole d'ambassade, on notait la présence de directeurs ou de chefs de cabinet, de conseillers de toute sorte, de chargés de mission, de préfets, de secrétaires généraux, de maires de plusieurs arrondissements de Paris. Le Conseil d'Etat était représenté.

Aux côtés du grand rabbin de France, Joseph Sitruk (« Oh ! », nous assure François Brigneau, « c'est un modeste, il en a bien plus ! ») et du grand rabbin René Samuel Sirat (le géniteur de la loi antirévisionniste Fabius-Gayssot) ainsi que de deux grands rabbins de Paris, l'ancien et l'actuel, s'empressaient l'archevêque de Bordeaux, Mgr Ricard, trois évêques (dont Mgr Di Falco et, en représentant de Mgr Lustiger, Mgr Claude Frikart), le secrétaire général de la Conférence des

évêques de France, trois pères de l'Église catholique, le président et le secrétaire général de la Fédération protestante de France, sans oublier Dalil Boubakeur, recteur de la Grande Mosquée de Paris. La franc-maçonnerie était présente avec Alain Bauer, grand-maître du Grand Orient de France.

Le monde de la justice comptait deux prestigieux figurants en la personne de deux juifs de combat : Janine Draï, épouse Grellier, et Pierre Draï. Ce dernier emploie une partie de sa retraite à présider la fructueuse Commission pour l'indemnisation des victimes des spoliations intervenues du fait des législations en vigueur durant l'Occupation. Au dîner, il n'était pas le seul invité dont le rôle est essentiel dans l'entretien de la Mémoire de la Shoah et dans la lucrative activité du Shoah Business. Etaient enfin venus, en force et en nombre, des responsables d'organisations juives israéliennes, américaines et européennes.

R. Cukierman flatte, gémit et tonne

Dans son discours, R. Cukierman a flatté, gémi et tonné. Il a, comme l'année précédente, « crié » (c'est là son mot) l'attachement passionné des juifs à la France et l'angoisse de ses coreligionnaires devant la recrudescence des actes antijuifs. Il a appelé à une plus forte répression notamment sur Internet. Il a opportunément rappelé que « les juifs ont une longue mémoire des blessures de la calomnie ». Sans hésiter à les appeler par leurs noms, il a prévenu de leurs devoirs particuliers envers les juifs Luc Ferry, ministre de l'Éducation nationale, et son acolyte, Xavier Darcos, ministre délégué à l'Enseignement scolaire. Avec une vigueur particulière il a condamné l'antisémitisme de l'extrême gauche, celui, en particulier, de Lutte ouvrière, de la Ligue communiste révolutionnaire et celui de José Bové, allant jusqu'à déclarer : « Cette alliance brun-vert-rouge donne le frisson ». Il a vivement protesté contre les projets de boycott des produits israéliens. Jouant les belles et bonnes âmes, il a déclaré que le boycott lui paraissait contraire aux règles de la démocratie ; pour sa part, a-t-il ajouté, il s'était expressément rendu aux États-Unis en mai 2002 afin de convaincre les organisations juives américaines de renoncer à punir la France par la voie du boycott ; mais, dans le même souffle, R. Cukierman a fait comprendre à son auditoire que ce n'était pas partie gagnée et que, si la France ne réprimait pas suffisamment l'antisémitisme, il ne retiendrait plus le bras de ces organisations.

Le couplet final a porté sur le nécessaire soutien de la France à l'État d'Israël. Les soldats israéliens ont été, mot pour mot, décrits comme animés d'un « attachement viscéral au respect de la personne humaine ». L'insondable « mystère d'Israël » a été évoqué. L'antienne est connue : le peuple juif ne se compare à aucun autre ; ses vertus et ses souffrances sont indicibles. Comme le déclarait Jean Kahn, « l'électeur juif a un supplément d'âme ». Pour reprendre la phrase de François Bédarida, catholique d'origine juive, « le peuple juif est un peuple qui n'a pas d'équivalent dans l'histoire par rapport aux autres » (« Peut-on débattre de la Shoah ? », *France-Culture*, 17 juin 1996). Le tout s'est achevé sur une salve en direction du Premier ministre et des autres membres du gouvernement. Sacrifiant à l'usage hébraïque du chiffre six, R. Cukierman a lancé à six reprises un fatidique et menaçant : « Nous ne comprenons pas... ». Six fois, il a vertement blâmé la France pour tel comportement ou telle initiative que les juifs, selon lui, ne pouvaient comprendre.

Il a conclu sur sa fierté d'être à la fois « juif » et « français » et il a clamé sa « solidarité avec Israël ». Il a enfin remercié le Premier ministre de sa présence et de son « attention bienveillante aux questions que nous soulevons dans l'intérêt de la France ». Ce faisant, R. Cukierman, avec aplomb, s'est donc permis d'appeler « questions » soulevées « dans l'intérêt de la France » des accusations qu'il avait, en fait, portées contre la France dans l'intérêt et pour les intérêts d'un État étranger.

Jean-Pierre Raffarin en redemande

Un seul invité a fait preuve de dignité : le nouveau secrétaire général des Verts, Gilles Lemaire, un néophyte, à vrai dire, de la vie politique. Ne supportant pas l'amalgame « vert-brun-rouge », il a jeté sa serviette, s'est levé de table et a quitté la salle. Les personnalités du gouvernement, toute honte bue, sont restées sous l'avanie, ont applaudi et certaines d'entre elles, par la suite, ont tenu à manifester leur satisfaction. J.-P. Raffarin a remercié avec effusion et déclaré : « Agresser la communauté juive, c'est agresser la France, la République et ses valeurs ». Quelques semaines plus tard, il confiait :

Des personnalités comme Lionel Stoléro et plusieurs patrons que j'ai eus dans ma carrière m'ont ouvert à la culture juive dont j'apprécie la rigueur [...]. En allant pour la première fois au dîner du CRIF, j'ai été très heureux de voir là toute la classe politique française, la

plupart de mes prédécesseurs premiers ministres et les représentants de toutes les religions. Il est si rare de trouver des lieux où l'on puisse justement avoir ce dialogue apaisé entre religions et politique » (*Le Point*, 21 mars 2003, p. 101).

On aura noté l'expression de « dialogue apaisé » pour ce qui, en réalité, avait été le monologue d'un exalté. Seuls, par la suite, des juifs ont pu se permettre d'élever une protestation contre le langage du président du CRIF : Alain Jakubowicz et Rony Brauman, en particulier (*Libération*, 5 février, p. 2, 17). A une émission télévisée de Thierry Ardisson, « Tout le monde en parle », on a vu, face à face, R. Cukierman et le responsable de la Ligue communiste révolutionnaire, Olivier Besancenot ; ce dernier a demandé au président du CRIF de retirer l'accusation d'antisémitisme portée contre son organisation ; devant le refus de R. Cukierman il a fondu en larmes !

Les rabbins américains et le CJE mènent le sabbat.

Les 10 et 11 mars, le Congrès juif européen (CJE) tenait à l'Hôtel de ville de Paris ses deuxièmes assises des « Rencontres judéo-catholiques ».

Une cinquantaine de rabbins américains, invités de dernière minute, y sont venus mettre en accusation d'abord le gouvernement français représenté par Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, puis le clergé catholique représenté par le cardinal Lustiger. Les rabbins ont mené le sabbat contre la « trahison » de la France, coupable d'avoir, dans la guerre entre les Etats-Unis et l'Irak, pris parti pour « le camp du Mal », une France connue par ailleurs pour ses « destructions de synagogues et d'écoles juives ». Michel Friedman, président allemand du CJE, a fait chorus. Etaient également présents Simone Veil, les grands rabbins Joseph Sitruk et Gilles Bernheim ainsi qu'Israel Singer, numéro deux du Congrès juif mondial (Henri Tincq, « La charge des rabbins américains contre la France », *Le Monde*, 13 mars, p. 5). N. Sarkozy aurait répliqué qu'il ne pouvait « accepter d'entendre dire que les juifs peuvent avoir peur de vivre en France ». Il n'a pas osé ajouter qu'il était personnellement la preuve vivante de ce que tant de personnes d'origine juive pouvaient vivre en France, et aux meilleures places. La remarque vaut pour le cardinal Lustiger et pour une forte proportion des hôtes du CRIF ou des « Rencontres judéo-catholiques » : beaucoup sont eux-mêmes d'origine juive ou bien ont un conjoint juif.

Lors de ces deux rencontres, personne ne semble avoir évoqué le plus frappant exemple d'antisémitisme en France : l'agression commise, le 3 janvier, contre le rabbin Gabriel Fahri dans une synagogue du XI^e arrondissement de Paris. Tout le gotha politique s'en était ému. Lionel Jospin, Edouard Balladur et bien d'autres seigneurs étaient venus au domicile du rabbin ; les têtes s'étaient couvertes de cendre, de chapeaux et de kippas ; sous les flashes, sous l'œil des caméras, on avait pris les poses et les mines de circonstance ; les condoléances avaient été déchirantes. La France avait honte ; le haut personnel politique était réuni là pour en attester. Toutefois, les jours passant, il est apparu à la police que la « plaie hésitante » de la victime avait été provoquée avec un couteau emprunté à la cuisine de la synagogue. On s'est alors muré dans le silence. *Personne n'a présenté d'excuses à la France et aux Français.* Peu de temps après l'agression du rabbin Fahri, une jeune juive s'est plainte d'une agression du même genre. On en a parlé, puis on s'est tu, là aussi, tant l'imposture était signée.

Les juifs ne sont pas « comme tout le monde »

Les juifs sont comme « Dieu en France ». Ils règnent. Le fait qu'ils gémissent n'y change rien. Ils n'ont besoin ni de complot ni de conjuration mais de pouvoir crier à l'antisémitisme. Ils sont en place. On les redoute. On leur obéit au doigt et à l'œil. Plus haute la personnalité politique, religieuse ou civile, plus rampante son attitude à l'égard du seigneur et maître. C'est que celui-ci, d'un mot, d'un seul, peut ruiner une carrière, une vie, et ce mot fatal n'est autre que celui d'« antisémite ».

Pour les juifs de France, le monde médiatique est une chasse gardée. Imaginons l'expérience suivante : à la télévision, dès qu'apparaîtrait une personne d'origine juive ou encore dès qu'il serait question d'un juif ou d'une juive, une étoile viendrait s'incruster à l'écran. Nul doute qu'à ce compte l'écran s'illuminerait d'une pluie d'étoiles. Dans tous les foyers de France, le téléspectateur contemplerait en direct la Galaxie, la Voie lactée, « sœur lumineuse des blancs ruisseaux de Chanaan ». *On entend dire que « les juifs sont comme tout le monde ». Si c'est vrai, qu'on veuille bien nous citer une seule organisation politique, religieuse, syndicale ou autre qui puisse se faire manger dans la main par un si beau monde, si riche, si puissant, et, surtout, par un personnel politique que le CRIF, le soir du 25 janvier 2003, a pu convoquer à sa table pour le tancer, le sermonner et le menacer ! Ce CRIF qui, rappelons-le, ne représente qu'un tiers de un pour cent des habitants du territoire français.*

Le droit de décrire les juifs comme ils sont

Pour le juif, écrivait Céline, « jamais trop de vœux, jamais trop de tendres alarmes, de révérences, de genoux fléchis ». Il ajoutait : « On est à la cour à Mammon ». Au « Que sçais-je ? » de Montaigne, le même Céline répondait : « Je sçouais que c'est 'juivre ou mourir' » (*Les Beaux Draps*, p.57). Ce qui est vrai de la France l'est d'autres pays aussi. Aux Etats-Unis, la puissance juive est impressionnante ; en Allemagne, elle est devenue totale. En Europe, les organisations juives exercent le racket des « réparations » et nul traité d'intégration à la communauté européenne ne se ratifie sans qu'une disposition de ce traité ne détermine au préalable la part de Shylock. Dénoncer l'hégémonie et le colonialisme des Etats-Unis n'implique pas qu'on soit hostile au peuple américain ; *d'ailleurs, une frange de ce peuple a conscience de ses propres excès et il admet que l'étranger en fasse la critique*. Dénoncer l'hégémonie et le colonialisme judéo-sionistes n'implique pas qu'on veuille du mal aux juifs et, d'ailleurs, une frange du peuple juif, y compris dans la presse israélienne, condamne, parfois avec vigueur, ses propres excès ; *mais, à la différence des Américains à l'esprit ouvert, cette frange juive ne souffre pour ainsi dire pas la critique venue de l'extérieur*. Ces « Justes parmi les juifs » conservent une mentalité de ghetto et, dès qu'ils entendent un gentil stigmatiser, comme ils le font eux-mêmes, tel exemple de démesure juive, ils crient à l'antisémitisme. Frappé du sceau de l'infamie, le gentil en est alors réduit, le plus souvent, à implorer un pardon, qui ne lui sera jamais accordé.

De même qu'il n'y a pas nécessairement de préjugé contre le peuple américain à montrer la démesure (*hybris*) des Etats-Unis, de même il ne saurait y avoir obligatoirement de préjugé antisémite à décrire, tels qu'ils sont, les pouvoirs et les excès du peuple juif.

22 mars 2003

Additif du 15 février 2004

Au dîner du 31 janvier 2004, un nouveau record a été battu : le nombre des ministres et secrétaires d'Etat répondant à l'invitation du CRIF a été de 17. Le président du Sénat, Christian Poncelet, et le président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, sont évidemment re-venus ainsi que nombre d'autres éminences. Tout ce monde est à nouveau venu manger dans la main de Roger Cukierman qui, une nouvelle fois, a grondé et, encore une fois, a été remercié de ses attentions. Emmanuel Ratier a consacré un remarquable dossier à ce dîner du CRIF ainsi qu'au dîner, le 24 janvier, de la LICRA (*Faits et documents*, n° 168 [15 au 29 février 2004], p. 1-2, 6-7, 9).

Retenons le constat du Premier ministre de la France tel que le rapportait *Le Point* du 21 mars 2003 : à ces dîners d'une organisation censée représenter un tiers de un pour cent des habitants de notre pays se presse, année après année « **TOUTE LA CLASSE POLITIQUE FRANÇAISE** ». À eux seuls, ce fait et ce constat sont la preuve du pouvoir démesuré des juifs dans notre pays. Les juifs n'ont besoin ni de complot ni de conjuration — recours éventuels des faibles — puisqu'ils exercent leur pouvoir au grand jour, à la pleine vue des petits et des grands.

Définition de la tolérance (1)

« La tolérance n'est ni l'hésitation ni la transaction sur les principes, ni la pusillanimité ou l'équivoque dans leur expression ; à ce compte elle consisterait à n'avoir point de principes ou à ne pas oser les dire. La tolérance n'impose pas à proprement parler le respect des opinions d'autrui. Comment respecter ce qui est jugé faux, ce que l'on condamne, ce que l'on s'efforce de détruire. La tolérance est le respect de la personne et de la liberté d'autrui. Elle consiste à affirmer ce que l'on tient pour vrai en même temps qu'on reconnaît à autrui le droit d'affirmer ce que l'on considère comme des erreurs, en même temps qu'en les condamnant, on se refuse à recourir pour les vaincre à l'injure, à la violence ou à la proscription. »

Charles Graux qui fut bourgmestre de Bruxelles et administrateur de l'Université Libre de Bruxelles.

Définition de la tolérance (2)

« La tolérance, c'est le respect des personnes en tant que porteuses de croyances, de convictions. (...) Mais la tolérance ne peut exiger, en plus du respect des personnes, le respect des idées des personnes. (...) Les idées ne sont pas faites pour être respectées, l'irrespect ne fait pas de mal à une idée ! Elles sont faites pour être analysées, améliorées ou abandonnées. (...) Pour l'incroyant, la foi n'est qu'une croyance comme une autre. En exiger le respect de la part de l'incroyant, c'est vouloir interdire le débat d'idées. C'est intolérable ! »

Robert Joly, qui fut jadis professeur à l'Université Libre de Bruxelles.

De Gaulle et l'extermination des juifs. Le général était-il un révisionniste ?

Jean-Marie Boisdefeu

En 1984 déjà, le professeur **Robert Faurisson** avait relevé le fait que le général De Gaulle n'avait jamais prononcé les mots « *chambres à gaz* » et cela, pour la probable raison qu'il n'y croyait pas [1] ; toutefois, ce n'est vraiment qu'à l'occasion du procès Papon qu'on s'est enfin interrogé publiquement sur l'attitude de De Gaulle face à l'extermination des juifs par les Allemands.

Pour les uns, le général « *savait* » -d'ailleurs, de Pie XII à Papon, tout le monde savait- mais il s'est tu au point de ne même pas faire allusion à l'extermination des juifs dans ses *Mémoires de guerre* ; De Gaulle aurait ainsi fait preuve d'antisémitisme. Terrifiés par cette accusation, les autres répondent que le général n'était nullement antisémite, au contraire, mais qu'il « *ne savait pas* » : il ignorait tout simplement l'existence des camps d'extermination et de leurs chambres à gaz ; il n'avait connaissance que de la déportation des juifs et il l'a d'ailleurs déplorée à plusieurs reprises dans ses *Mémoires de guerre*.

Avant d'examiner dans le détail les arguments des uns et des autres, rappelons sommairement la chronologie de certains faits :

- Janvier 1942 : Conférence de Wannsee, signal donné à l'extermination des juifs européens, selon les historiens officiels. Dès le deuxième trimestre de 1942 commence la déportation des juifs installés en Europe occidentale, notamment en France, vers Auschwitz et ses chambres à gaz.
- Dès 1942, les associations juives informent les Alliés de l'extermination systématique des juifs.
- 1945 : Capitulation de l'Allemagne et retour en Occident d'un faible pourcentage des déportés juifs (dont, avant même la fin de la guerre, un certain nombre de détenus d'Auschwitz).
- A partir de 1945 : Procès des chefs nazis à Nuremberg. Le procureur français n'est pas le moins ardent dans l'accusation de génocide. Le jugement de Nuremberg est la référence retenue dans l'amendement [Fabius-] Gayssot destiné à réprimer la contestation de la version officielle de l'histoire en cette matière.
- A partir de 1947 : Procès des chefs SS des camps d'extermination d'Auschwitz et ailleurs à Cracovie et Varsovie.
- 1949 : Publication en français des *Mémoires* du général Eisenhower.
- De 1948 à 1954 : Publication en français des *Mémoires* de Winston Churchill.
- 1954 : Publication du tome 1 des *Mémoires de guerre* de De Gaulle.
- 1956 : Publication du tome 2 des *Mémoires de guerre* de De Gaulle.
- 1959 : Publication du tome 3 des *Mémoires de guerre* de De Gaulle.
- 1961 : Procès de Jérusalem contre Eichmann, lequel est présenté comme le grand organisateur de la *Solution finale*. Il est à noter que ce procès avait déjà été instruit depuis longtemps par la presse.
- 1963-1965 : Procès de Francfort dit aussi procès d'Auschwitz contre des SS subalternes d'Auschwitz.
- 1967 : Déclaration de De Gaulle sur les juifs, « *peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur* ».
- 1970 : Les *Mémoires de guerre* de De Gaulle seront réédités sans modification de texte jusqu'en 1970 au moins, c'est-à-dire jusqu'à la mort du général.

[1] Interview donnée à M. Mugarza le 18 juin 1984 ; voyez aussi « *Précisions sur le détail* », *National Hebdo*, 1-7 jan. 1998, p. 15 et « *Pires que Le Pen, les révisionnistes Churchill, Eisenhower et de Gaulle* », *National Hebdo*, 5-11 nov. 1998, p. 17. On peut en trouver le texte dans « *Ecrits révisionnistes (1974-1998)* », édition privée hors-commerce, 1999 : vol. II, p. 521 ; vol. IV, pp. 1843 sqq. et pp. 1889 sqq.

[Note de l'éditeur : L'article de J-M Boisdefeu a été publié en 1999 ; nous avons pris la liberté de l'actualiser. MHC]

Le premier à avoir répondu à l'accusation portée contre De Gaulle est **Henri Amouroux**. Dans le *Figaro-Magazine* du 10 avril 1998 [pp. 30 et 32 : « *De Gaulle est-il coupable ?* »], le célèbre historien et membre de l'Institut s'interroge sur la responsabilité éventuelle du général dans « *l'ignorance française face au génocide* ». Amouroux y reconnaît que la question du génocide des juifs n'a été que « *peu -ou pas- abordée par le général de Gaulle* » dans ses *Mémoires de guerre*. Ceci peut s'expliquer, dit-il, par le fait que l'extermination et le rôle de Vichy n'étaient pas connus des Français de 1945. Et de s'appuyer sur le fait qu'en 1945, des journaux comme *Le Monde* et *Le Figaro* ne contenaient pas d'informations sur le sujet.

Cette analyse est vraiment étonnante :

- Tout d'abord, on se demande comment il se peut que le chef de la France Libre n'ait pas été au courant dès 1942/1943 de l'extermination des juifs ? Cette thèse est d'ailleurs contraire aux enseignements de l'histoire officielle.
- Ensuite, Amouroux compare deux périodes [1945 et 1954/1959, période de parution des *Mémoires de guerre*] certes très proches mais très différentes, car elles sont séparées, ainsi que nous l'avons vu, par toute une série de procès largement médiatisés contre les chefs nazis à Nuremberg et les chefs SS responsables des camps d'extermination (sans oublier, en ce qui concerne les rééditions, les procès de Jérusalem et de Francfort).

On doit donc exclure que De Gaulle n'ait pas entendu parler de l'extermination des juifs, lorsqu'il publia ses *Mémoires de guerre* de 1954 à 1959. (Rappelons qu'ils ont été réédités au moins jusqu'en 1970 sans correction du texte original.)

Répondant à **Gérard Boulanger**, avocat des parties civiles au procès Papon, qui a fait re-marquer dans son livre *Papon, un intrus dans la République* que, jamais, De Gaulle n'avait parlé d'extermination des juifs dans des chambres à gaz ou par d'autres moyens (remarque déjà faite par le professeur Faurisson ainsi que nous l'avons vu), **Jean Foyer**, ancien ministre du général De Gaulle et président de l'Institut Charles-de-Gaulle, écrivait dans *Le Figaro-Magazine* du 8 novembre 1997, p. 11, que cela était faux et de citer les passages suivants des *Mémoires de guerre* du général (pagination de l'édition en livre de poche chez Plon : 1958 pour le tome 2 et 1961 pour le tome 3) :

- Tome 2, p 49 : « *Au cours de l'été [1942], s'aggravait la persécution des Juifs, menée par un 'commissariat' spécial de concert avec l'envahisseur.* »
- T. 2, p 109 : « *Au cours de l'hiver [1942], redoublait la persécution des Juifs malgré l'indignation publique, les protestations des évêques -comme Mgr Saliège à Toulouse, le cardinal Gerlier à Lyon-, la réprobation du pasteur Boegner, président de la Fédération protestante de France.* »
- T. 2, p 209 : « *Pendant la même période [premier semestre de 1944], s'étaient les honteuses horreurs de la persécution juive.* »
- T. 3, p 208 : « (...) *car la lutte fut salie de crimes qui font honte au genre humain.* »

Contrairement à ce que prétend J. Foyer, il est difficile d'admettre que tous ces passages, en supposant qu'ils s'appliquent tous aux juifs, portent sur une « *extermination* » massive et programmée des juifs. Certes, le général emploie l'épithète « *horrible* » mais il se garde bien d'employer les mots « *extermination* » et « *chambres à gaz* » ; ces passages semblent donc plutôt décrire une « *persécution* » « *honteuse* » prenant finalement la forme d'une déportation d'hommes, de femmes et d'enfants dans des conditions « *horribles* » ; ce discours est d'ailleurs fort banal, tout le monde admettant, par exemple, que les conditions régnant à Auschwitz au plus fort de la déportation des juifs de France étaient lamentables.

De son côté, en appui à un article de **Georges Broussine** dans *Le Point* du 20 juin 1998 (article n'apportant rien au débat) et en rupture avec l'histoire officielle, **Alain Peyrefitte**, ancien ministre et biographe de De Gaulle affirmait (*Le Point* du 27 juin 1998) : « *Je peux affirmer, d'après ses propres confidences, que le général, qui n'affabulait jamais sur ce genre d'affaires [sic], n'était pas informé de l'existence des camps d'extermination. Dans le tome III de C'était de Gaulle, je me propose de rendre publics ces propos privés. Comment en aurait-il connu l'existence, tandis que Churchill et Roosevelt, apparemment, l'ignoraient ? Pourquoi n'ont-ils pas réagi ?* » [2] En attendant, Peyrefitte protestait contre l'affirmation que le général ait « *omis de parler des Juifs* » dans ses *Mémoires* mais en ne s'appuyant toutefois que sur les seuls trois premiers des quatre extraits déjà cités par Jean Foyer et dont nous avons dit qu'ils n'étaient pas convaincants.

Certains ont pris cette promesse de révélations pour argent comptant et n'ont même pas attendu la publication dudit tome 3 pour s'y référer : ainsi, **Jean-Louis Crémieux-Brilhac** (ex-chef de service à l'information de la France Libre à Londres) écrit-il dans *La lettre des Résistants et des*

[2] Nous en reparlerons.

Déportés Juifs de sept-oct 1999 : « Le général de Gaulle pourra dire 20 ans plus tard à Alain Peyrefitte qu'il avait ignoré jusqu'à une date très tardive l'existence des camps d'extermination. » ! Depuis, on le sait, Alain Peyrefitte nous a quittés mais, fort heureusement, il a pu corriger les épreuves de son tome 3 [publié par Fayard en 2000]. Nous en avons extrait ce qui suit :

- Dans un « Avertissement » [p 8] : « Rappelons toutefois que, seuls, peuvent être considérés comme engageant le général de Gaulle ses écrits ou déclarations publiés. » C'est bien notre avis aussi.
- Dans le chapitre 3 intitulé « Les Israéliens n'ont rien à nous demander et nous n'avons rien à leur donner » [pp 275 à 283] :
 - [p. 282] : Conférence de presse du 27 novembre 1967 : On n'en a retenu, déplore Peyrefitte, que la qualification des juifs de « peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur » mais De Gaulle a aussi parlé dans cette conférence de presse des « abominables persécutions qu'ils avaient subies pendant la Deuxième Guerre mondiale ». **Max Gallo** l'avait déjà rappelé dans *Le Point*, 20 juin 1998 sans comprendre qu'en l'occurrence, ces précisions ne faisaient qu'aggraver le cas du général.
 - [p. 283, note de bas de page] : A la fin de ce chapitre 3, Peyrefitte a ajouté une très longue note de bas de page qui commence par un rappel : « Trois mois avant cette conférence de presse, de Gaulle était à Auschwitz (cf. ch. 5, p 297) : on l'avait oublié ! ».
 - [En page 297, Peyrefitte relate effectivement le passage de De Gaulle à Auschwitz à l'occasion d'une visite officielle en Pologne le 9 septembre 1967 : « Nous parcourons les vestiges du camp d'extermination. Un monument rappelle la mémoire des 80.000 hommes, femmes et enfants de France [Juifs ? Peyrefitte s'ex-prime comme De Gaulle !], qui ont disparu ici. Le Général y dépose une gerbe. Sur le Livre d'or du camp, il écrit : 'Quelle tristesse, quel dégoût et, malgré tout, quelle espérance humaine ! ' »]
 - En deuxième lieu, Peyrefitte dit dans cette note de bas de page : « J'ai eu l'occasion de souligner que, contrairement à ce qui est souvent dit et écrit, de Gaulle, dans ses Mémoires de guerre, n'est pas silencieux sur ce qu'il appelle précisément, les trois fois qu'il en parle, une persécution (...) » et de citer à nouveau d'une part les 3 extraits déjà cités des Mémoires et d'autre part, des textes datant de 1940 et, dès lors, sans intérêt (De Gaulle y parlait déjà de « persécution »).
 - Et Peyrefitte de conclure cette note : « La vraie question, sur tous ces textes, est de savoir pourquoi ils ont été obstinément occultés. »

En résumé, Peyrefitte n'a pas tenu ses promesses : il n'a fait finalement que rappeler les passages des Mémoires cités par Jean Foyer, passages qui ne peuvent, ainsi que nous l'avons vu, s'appliquer à une extermination des juifs.

Mais les deux anciens ministres du général ne se contentent pas de faire des citations qui ne sont pas convaincantes ; plus grave : ils omettent de citer des passages plus éclairants encore sur ce que le général aurait pu penser de la question :

- Tome 3, p 126 : De Gaulle fait le bilan humain de Vichy sans parler des juifs : « (...) 60.000 personnes avaient été exécutées, plus de 200.000 déportées dont à peine 50.000 survivraient. En outre, 35.000 hommes et femmes s'étaient vus condamnés par les tribunaux de Vichy ; 70.000 'suspects' internés ; 35.000 fonctionnaires révoqués ; 15.000 militaires, dégradés, sous l'inculpation d'être des résistants. »
- T. 3, p 274 : De Gaulle fait le bilan humain de la guerre toujours sans parler des juifs : « Viennent de mourir, du fait de l'ennemi, 635.000 Français, dont 250.000 tués en combattant, 160.000 tombés sous les bombardements ou massacrés par les occupants, 150.000 victimes des sévices des camps de déportation, 75.000 décédés comme prisonniers de guerre ou comme requis du travail. En outre, 185.000 hommes sont devenus des invalides. » On relèvera que, dans la rubrique qui pourrait englober les juifs exterminés, De Gaulle emploie les mots « sévices » (et non « assassinat » ou « extermination ») et « camps de déportation » (et non « camps d'extermination »).
- T. 3, p 290/291 : De Gaulle dresse l'acte d'accusation de Vichy et il reparle de la persécution des juifs (plus précisément de la « remise » de juifs à Hitler et des « mesures antisémites », mots qui ne peuvent s'appliquer à une politique de collaboration à l'extermination des juifs) mais il va en dire qu'elle fait partie d'un ensemble de faits « accessoires » aux faits essentiels qu'étaient la capitulation, l'abandon des alliés, la collaboration avec l'envahisseur ; et de regretter que ces faits accessoires aient eu, dans les débats d'alors, une priorité qu'ils ne méritaient pas : « Toutes les fautes que Vichy avait été amené à commettre ensuite :

collaboration avec les envahisseurs ; lutte menée à Dakar, au Gabon, en Syrie, à Madagascar, en Algérie, au Maroc, en Tunisie, contre les Français Libres ou contre les alliés ; combats livrés à la résistance en liaison directe avec les polices et les troupes allemandes ; remise à Hitler de prisonniers politiques français, de juifs, d'étrangers réfugiés chez nous ; concours fourni, sous forme de main-d'œuvre, de matières, de fabrications, de propagande, à l'appareil guerrier de l'ennemi, découlaient infailliblement de cette source empoisonnée. Aussi étais-je contrarié de voir la Haute-Cour, les milieux parlementaires, les journaux, s'abstenir dans une large mesure de stigmatiser l' 'armistice' et, au contraire, se saisir longuement des faits qui lui étaient accessoires. Encore mettaient-ils en exergue ceux qui se rapportaient à la lutte politique, plutôt qu'à celle du pays contre l'ennemi du dehors. Trop souvent, les débats prenaient l'allure d'un procès partisan, voire quelquefois d'un règlement de comptes, alors que l'affaire n'aurait dû être traitée que du seul point de vue de la défense et de l'indépendance nationale. Les anciens complots de la Cagoule, la dispersion du parlement après qu'il eut abdiqué, la détention de parlementaires, le procès de Riom, le serment exigé des magistrats et des fonctionnaires, la charte du travail, les mesures antisémites, les poursuites contre les communistes, le sort fait aux partis et aux syndicats, les campagnes menées par Maurras, Henriot, Luchaire, Déat, Doriot, etc., avant et pendant la guerre, voilà qui tenait, dans les débats et les commentaires, plus de place que la capitulation, l'abandon de nos alliés, la collaboration avec l'envahisseur. »

Ce dernier passage, rappelons-le, est extrait du tome 3 publié à partir de 1959 et réédité sans correction par la suite au moins jusqu'en 1970. On peut, sans caricaturer la position du général, le résumer de la sorte : la persécution des juifs à laquelle Vichy a collaboré (Le général, nous l'avons déjà dit, se garde bien de parler d'extermination.) a sans doute été odieuse et déplorable mais elle doit être considérée comme un fait accessoire de même importance que l'affaire de la Cagoule [sur laquelle affaire, d'ailleurs, pas un Français sur cent ne pourrait dire trois mots].

On peut encore se référer à un choix -effectué par le fils du général, l'amiral Philippe De Gaulle- d'allocutions et messages de 1946 à 1969 et publié en 2000 : le seul passage intéressant se trouve dans une allocution prononcée le 30/4/47 à Bruneval à l'inauguration d'un Mémorial des combattants et qui est dans le style de ce qu'on a déjà relevé dans les *Mémoires* : « *Les six cents mille hommes et femmes de chez nous, qui sont morts sur les champs de bataille, ou aux poteaux d'exécution, ou dans les camps de misère, sont morts pour la France et pour la France seulement.* » [3]

Les défenseurs autoproclamés de De Gaulle se ridiculisent donc ; plus grave : ils trahissent le général et, finalement, salissent sa mémoire. Le plus simple et le plus honnête serait pour eux d'adopter l'hypothèse faurissonnienne. Mais, voilà, certains ont perverti notre morale : aujourd'hui, nier le génocide des juifs ou simplement en contester les modalités est devenu le plus grave des péchés mortels ; pour un Jospin, c'est même devenu un crime, le « *crime de la Pensée* » ; pour un Bensoussan, c'est le « *génocide continué* » ; un jour viendra, sans doute, où nier ce crime sera même plus grave que d'être accusé de l'avoir perpétré ou le justifier. Pour le moment, en tous cas, il apparaît aux pseudo-gaullistes, gens bien-pensants et politiquement corrects, qu'il serait plus opportun de plaider l'ignorance : le général n'a rien dit car il ne savait pas ; certes, il a fini tout de même par savoir mais, apparemment, trop tard : il avait déjà donné le bon à tirer à son imprimeur. Thèse invraisemblable que les Amoureux et autres Gallet vont se ridiculiser à exposer. Arrive alors

[3] Charles de Gaulle, « *L'esprit de la Ve République* », Plon, 1996, 1163 p., p. 329.

Question accessoire : le fils serait-il aussi mécréant que le père ?

o En page 382 de « *Mémoires accessoires. 1921-1946* » publiés chez Plon en 1997, Philippe De Gaulle fait le bilan humain de la guerre ; comme son père, il se garde bien de compter à part les juifs français et il n'en parle pas ; il mentionne tout juste les juifs étrangers : « (...) *Encore faut-il y ajouter deux cent soixante-huit mille incarcérés ou déportés dont cent quatre-vingt-deux mille périrent, non compris la cinquantaine de milliers d'étrangers, principalement juifs, résidant chez nous et qui tous disparaîtront, hommes, femmes et enfants.* (...) » ; il se garde toutefois de préciser comment ils ont disparu.

o En 2004, Plon a publié sous le titre de « *De Gaulle, mon père* » un entretien de Philippe De Gaulle avec Michel Tauriac. Dans le tome 2 (chap. 19. « *Les Juifs et les Arabes* »), Tauriac fait la remarque suivante : « *On lui a reproché de n'avoir consacré qu'une ligne et demie à la souffrance des Juifs dans ses Mémoires ...* » ; remarque hypocrite, probablement convenue, à laquelle l'amiral répond donc tout naturellement en rappelant les passages des *Mémoires* sur « *les honteuses horreurs des persécutions juives* ». (Citation d'ailleurs inexacte mais peu importe.) A aucun moment, ni Tauriac, ni l'amiral n'utilisent des mots comme « *extermination* » ou « *chambre à gaz* ». Tauriac, lequel est membre de l'Institut Charles-de-Gaulle, serait-il un mécréant, lui aussi ?

o Toutefois, dans l'émission télévisée de Thierry Ardisson, « *Tout le monde en parle* », France 2, 6 mars 2004, l'amiral a déclaré : « *Les Allemands ont voulu, sinon les exterminer, du moins les chasser.* » Il est à noter que les mots de « *sinon les exterminer* » ont été accompagnés d'une moue qu'on pourrait qualifier de scepticisme.

Peyrefitte, confident de De Gaulle, qui va commettre une bourde de plus : le général lui a effectivement fait la confiance de sa connaissance tardive et, lui, Peyrefitte, en fournira la « *preuve* » dans son prochain livre. A la lecture dudit tome 3, on relève que la mort a laissé au pauvre Peyrefitte le temps d'ajouter une note de bas de page consacrée à cette question mais on doit constater qu'il a continué à divaguer et n'a pas pu tenir la promesse qu'il avait faite ; de façon fort légère d'ailleurs : en effet, à quelle date fixer la fin de la période d'ignorance du général ? Après la publication du dernier tome des *Mémoires* en 1959 ? Autant affirmer que le général était un mal-comprenant, un attardé voire un demeuré car, à l'époque, tout le monde « *savait* ».

Les gens de bonne foi et de bon sens, les esprits libres et critiques, las des dogmes, des vérités officielles, du penser politiquement correct et du mensonge concluront que :

- De Gaulle avait bien du mal à reconnaître un caractère particulier aux « *mesures anti-sémites* » prises par Vichy et l'occupant.
- De Gaulle ne croyait pas à l'extermination des juifs ni dans des chambres à gaz ni par d'autres moyens et ce serait la raison pour laquelle il aurait pris soin de ne jamais utiliser les mots « *extermination* » et « *chambre à gaz* ».
- En un mot, De Gaulle était un révisionniste. C'est bien ennuyeux mais il va falloir s'y faire !

Et Churchill ? Et Eisenhower ? Y croyaient-ils davantage que De Gaulle ?

Jean-Marie Boisdefeu

Nous venons de voir que Peyrefitte a écrit : « *Comment en aurait-il [De Gaulle] connu l'existence [de l'extermination des juifs], tandis que Churchill et Roosevelt, apparemment, l'ignoraient ? Pourquoi n'ont-ils pas réagi ?* »

Relevons, pour commencer, que Peyrefitte a omis de donner sa source, à savoir, vraisemblablement, Robert Faurisson, lequel a également relevé depuis longtemps que ces deux éminents personnages n'en avaient pas dit beaucoup plus que le général De Gaulle. Cette omission étant réparée, voyons tout cela dans le détail.

Le Premier ministre britannique, **Winston S. Churchill** a à peine abordé le sujet dans ses « *Mémoires sur la deuxième guerre mondiale* » (12 tomes que Plon a publiés entre 1948 et 1954 et qui ne comptent pas moins de 5.309 pages !) ; encore n'utilise-t-il jamais les mots « *chambres à gaz* ».

• Dans le **corps** même de ses Mémoires, il écrit en page 16 de l'édition française :

« *Sous la domination hitlérienne qu'ils se laissèrent eux-mêmes imposer, les Allemands commirent des crimes qui n'ont pas d'équivalents pour l'énormité et l'iniquité dans aucun de ceux qui ont assombri l'histoire de l'humanité. Le massacre en gros, par des procédés systématiques, de 6 ou 7 millions d'hommes, de femmes et d'enfants, perpétré dans les camps de concentration [1] allemands, dépasse en horreur les boucheries brutales et expéditives de Gengis Khan, réduit dans l'échelle des monstruosité à des proportions minuscules. L'extermination de populations entières fut méditée et poursuivie par l'Allemagne comme par la Russie, dans la guerre à l'Est. L'affreux progrès réalisé par le bombardement aérien des villes ouvertes –les Allemands en ayant pris l'initiative, les Alliés dont la puissance ne cessa de croître, leur répondirent avec vingt fois plus de force– trouva son paroxysme dans l'emploi de bombes atomiques qui rasèrent Hiroshima et Nagasaki.* »

Il faut d'abord rétablir la citation dans son contexte. Il apparaît alors que ce texte fait partie d'un parallèle entre les deux guerres mondiales. Lors de la première guerre, dit Churchill, les lois de la guerre avaient, en gros, été respectées ; ce ne fut pas le cas pour la seconde. Et de faire l'aveu (qui l'honore) que les Alliés n'avaient pas fait exception mais en des termes (qui ne l'honorent pas) qu'on pourrait résumer ainsi : *Les Américains rasèrent Hiroshima et Nagasaki à la suite de précédents allemands mais les Allemands (et même les Russes) ont fait pire en assassinant systématiquement des millions de civils.*

D'une part, Churchill évoque deux crimes des Américains, ce qui le dispense d'évoquer les crimes des Anglais, notamment le crime plus personnel qu'il commit à Dresde [250.000 morts en 24 heures, peut-être même plus ?] ; d'autre part, s'il parle des crimes allemands et russes en termes de pertes humaines, par contre, il réduit les crimes alliés à de simples destructions matérielles [Voyez, par exemple, le mot « *rasèrent* ».] et omet donc de nous parler des centaines de milliers de victimes japonaises, toutes civiles, des crimes particulièrement atroces des Américains. Enfin, l'imputation à l'Allemagne de l'initiative des massacres de populations [de villes ouvertes] par voie aérienne est injuste : Churchill impute tout simplement ses propres crimes à ses adversaires à la manière des Russes imputant aux Allemands les massacres de Katyn.

Le rappel par Churchill des crimes allemands fait donc partie d'un plaidoyer *pro domo* et leur donne donc moins de vraisemblance. Mais peu importe, diriez-vous peut-être, car ce n'est pas l'objet de la question. Vous auriez raison mais il reste que Churchill n'a pas cru bon dans ce passage :

[1] « *execution camps* » dans l'édition anglaise (*The Second World War*, Vol I, *The Gathering Storm*, p. 17) selon Hugh dans *VffG*, Heft 2, Juli 2001, p. 234.

- d'écrire le mot « *juifs* » (sans qu'on puisse nier qu'il pensait également à eux) d'où on peut tirer la conclusion qu'il ne voyait pas le caractère unique du traitement qui leur aurait été réservé ;
- d'écrire les mots « *chambres à gaz* », l'emploi des mots « *procédés systématiques* » [au pluriel !] semblant même indiquer qu'en l'occurrence, il n'avait pas d'idées bien arrêtées.
- On trouve encore dans les **annexes** desdits Mémoires des textes **datant de la guerre** et dans lesquels Churchill parle des juifs hongrois. Ces textes sont des notes, des lettres et des discours traitant de sujets très divers, les uns manifestement importants (comme la conduite de la guerre), d'autres apparemment plus futiles (comme le parking des bicyclettes des fonctionnaires de tel ministère ou encore la pénurie de cartes à jouer en Grande-Bretagne) ; les éléments nous intéressant figurent dans les annexes du Tome VI consacrées à la période du 6 juin 1944 au 3 février 1945 :

« *Annexe B. Notes personnelles du premier ministre de juin à décembre 1944* » :

- page 370 : « *11 juillet 1944, Premier ministre à secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.*

Il n'y a aucun doute, cette affaire [la persécution des juifs en Hongrie et leur expulsion du territoire ennemi] [Cette précision a été apportée par Churchill lui-même après la guerre ; nous y reviendrons.] constitue probablement le crime le plus grave et le plus affreux qui ait jamais été commis dans l'histoire du monde, et il a été perpétré avec une précision toute scientifique par des hommes qui se prétendent civilisés, au nom d'un grand Etat et d'une des races dominantes de l'Europe. Il est bien évident que tous ceux qui auront participé à ce crime et tomberont entre nos mains, même ceux qui n'ont fait qu'obéir aux ordres en procédant à la boucherie, devront être exécutés dès que leur participation aux assassinats aura été prouvée. Je ne peux donc estimer qu'il s'agisse du genre d'affaires ordinaires soumis à la puissance protectrice, comme, par exemple, l'insuffisance de nourriture, ou des conditions sanitaires défectueuses dans certains camps de prisonniers. Par conséquent, à mon avis, aucune négociation, d'aucune sorte, ne devrait avoir lieu à ce sujet. Il faudrait annoncer publiquement que tous ceux qui y auront pris quelque part seront pourchassés et mis à mort. »

- page 372 : « *14 juillet 1944. Premier ministre à secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.*

Evasion des Juifs hors de Grèce.

Il faut traiter cette question avec la plus grande prudence. Il est fort possible que des Juifs riches paient des sommes considérables pour éviter d'être massacrés par les Boches. (...) »

- page 375 à propos de la création d'une unité combattante juive : « *26 juillet 1944. Premier ministre à secrétaire d'Etat à la Guerre.*

(...)

2° L'idée de voir les Juifs essayer de s'attaquer directement aux assassins de leurs coreligionnaires de l'Europe centrale me plaît et je pense qu'elle causera une vive satisfaction aux Etats-Unis. (...) »

3°. (...) Je ne peux concevoir pourquoi cette race martyre, dispersée dans le monde entier et qui a souffert plus que n'importe quelle autre des conjonctures actuelles, se verrait refuser la satisfaction d'avoir un drapeau. (...) »

- page 378 : « *4 août 1944. Premier ministre à secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.*

Cette affaire paraît assez troublante [le cas des Juifs hongrois]. Ces malheureuses familles, composées surtout de femmes et d'enfants, ont racheté leur vie probablement aux prix des neuf dixièmes de leurs biens. (...) »

L'évolution de la pensée de Churchill est évidente :

- En 1942 et 1943, Churchill n'a pas entendu parler de génocide ou, en tous cas, il n'y a pas cru ; dès lors, il n'en parle pas ; si c'était le cas, on en trouverait la trace dans les Annexes. Or, c'est au cours de cette période que 95% des juifs européens auraient été exterminés ! Ce n'est qu'à la mi-44, après le débarquement en Normandie, que Churchill entend parler et parle du « *crime affreux* » commis sur les juifs hongrois ; encore ne précise-t-il ni le crime ni l'arme du crime.
- Après la guerre, loin du bruit des armes et des cris, Churchill entreprend de rédiger ses Mémoires ; comme tous les mémorialistes, il pèse ses mots et veille à ne pas reprendre des allégations incongrues dont la relation ne peut que ternir sa gloire [2] ; il atténue donc les

[2] « *C'est folie de tenir un journal. (...) Il vaut mieux attendre après la guerre afin que l'on puisse si nécessaire corriger ou cacher ses erreurs.* » [Churchill selon Rolf Hochhuth, « *Soldats* », Seuil, 1968, p. 126]

accusations qu'il avait portées à la mi-44 contre les Allemands en réduisant le « *crime affreux* » contre les juifs hongrois à « *la persécution des juifs en Hongrie et leur expulsion du territoire ennemi* » ; obligé tout de même de justifier ou du moins d'occulter ses propres crimes, il persiste à accabler les Allemands d'accusations certes graves mais fort vagues (notamment sans identifier les victimes et sans davantage parler de chambre à gaz).

En résumé, dans le corps même de ses Mémoires, Churchill n'a pas dit un seul mot sur l'extermination des juifs ni, forcément, sur les chambres à gaz, auxquelles, d'évidence, il ne croyait pas. Pire, il n'a même pas parlé de la déportation des juifs, laquelle, pourtant, n'a rien d'un canular et s'est terminée de façon tragique pour la plupart des malheureux déportés. Churchill ? Pire que De Gaulle.

Le général **Dwight D. Eisenhower**, dans l'édition française de ses Mémoires de guerre (« *Croisade en Europe - Mémoires sur la deuxième guerre mondiale* », Robert Laffont, 1949, 593 pages), ne parle qu'en une seule occasion de l'extermination des juifs mais en des termes étonnants ; traitant du problème des personnes déplacées (*DP*), Eisenhower dit en pages 495 et 496 :

« Parmi les D.P. (Displaced Persons), les Juifs se trouvaient dans les conditions les plus misérables. Depuis des années, ils étaient réduits à la famine, molestés et torturés. Il n'était pas possible, même en les traitant déceimment, en les nourrissant et en les habillant, de les tirer d'un seul coup de leur torpeur et de leur désespoir. Ils continuaient à s'entasser les uns sur les autres dans la même pièce, semblant trouver de cette façon un soupçon de sécurité, et attendaient passivement ce qui allait arriver. »

L'extermination ? Les chambres à gaz ? Eisenhower n'en parle d'aucune manière. Comme De Gaulle.

L'origine du mythe et son exploitation

A la suite des articles précédents, il est utile de rappeler la thèse révisionniste sur l'origine du mythe des chambres à gaz et son exploitation.

Le mythe des chambres à gaz semble être né dans le cerveau malade et embué par la religion de **rabbins et de quelques autres juifs est-européens** ; des juifs occidentaux, réfugiés en Suisse mais au cerveau tout aussi malade, tentèrent de convaincre les **Alliés** de sa véracité mais ceux-ci estimèrent que ce n'était là qu'une manifestation de plus du délire juif ; toutefois, l'attitude des Alliés changea progressivement en fonction des nécessités de l'heure et, avec l'effondrement de l'Allemagne, ils permirent à leurs services de propagande de prendre ces racontars à leur compte. C'est qu'ils avaient de bonnes raisons de le faire dont la nécessité d'occulter leurs propres crimes de guerre ! Ainsi qu'en ont témoigné des proches de Churchill, les chefs alliés avaient mauvaise conscience : l'Angleterre, par exemple, avait tenté de gagner la guerre en exterminant les civils allemands et elle y avait consacré 40% de son budget de guerre [1]. Les Alliés eurent encore davantage mauvaise conscience quand ils entrèrent en Allemagne et découvrirent plus précisément les effets de leurs bombardements ; non seulement les villes allemandes n'étaient plus que ruines mais plus de 600.000 femmes, enfants et vieillards avaient été grillés vifs ou étaient morts ensevelis sous leurs maisons ; c'est là, semble-t-il, le plus grand crime de guerre qui ait jamais été commis en Occident ; il leur fallait donc bien charger les Allemands de crimes encore plus odieux capables d'excuser et même, si possible, d'occulter leurs propres crimes ; d'ailleurs, à Nuremberg, ils se gardèrent bien d'évoquer les crimes éventuels des Allemands en matière de guerre aérienne de crainte que leur soit opposé le *Tu quoque* ; comme on l'a vu, cette mauvaise conscience transpire des Mémoires de Churchill (mais, par contre, pas de ceux de De Gaulle, lequel n'avait rien de semblable à se reprocher).

De plus, les bombardements n'avaient pas seulement réduit les villes à l'état de ruines mais avaient anéanti l'infrastructure allemande ; certes, on ne peut le reprocher aux Alliés mais peu importe : ce qui compte est que, du fait de ces bombardements, plus rien n'arrivait dans les camps : ni pain (Les boulangeries industrielles qui les alimentaient avaient été rasées.), ni eau (Les conduites d'alimentation des camps étaient crevées.), ni médicaments (Les usines de produits chimiques n'existaient plus.) ; les camps eux-mêmes étaient d'ailleurs bombardés quand ce n'était pas les trains transportant des détenus ; la situation devint donc parfois catastrophique comme à Bergen-Belsen ; paradoxalement, toute cette misère infligée aux détenus des camps fut du pain béni pour les Alliés ; ils comprirent aussitôt le parti qu'ils pouvaient en tirer et entreprirent de nous faire croire que toutes ces horreurs étaient le résultat d'une politique délibérée des Allemands. Parfois même, comme si c'était bien nécessaire, ils organisèrent cet étalage de misère ; ils ne se pressèrent même pas d'enterrer les morts (parfois morts directement sous leurs bombes comme à Nordhausen !) et les exhibèrent devant les parlementaires et les journalistes amenés sur place avec leurs caméras par avions spéciaux.

De leur côté, les **communistes** avaient à faire oublier les crimes innombrables dont les Soviétiques s'étaient rendus coupables depuis un quart de siècle.

Quant aux **sionistes**, enfin, ils n'avaient pas attendu la fin de la guerre pour comprendre quel bénéfice ils pouvaient retirer des souffrances de leurs coreligionnaires.

Dès lors, Alliés, communistes et sionistes s'unirent pour exploiter à fond ces mythes insensés des chambres à gaz et des camps de la mort.

On sait que des rabbins ont récemment proposé d'ajouter aux 24 livres composant la Bible un vingt-cinquième traitant de la Shoah ; De Gaulle, Eisenhower et Churchill auraient peut-être approuvé cette initiative car les chambres à gaz ont leur place à côté des femmes changées en statue de sel. En tous cas, ainsi que nous l'avons vu, ils ne tardèrent pas à se démarquer de leurs services de propagande et se gardèrent bien de polluer leurs Mémoires en relatant des fables aussi farfelues.

Aujourd'hui, les **Alliés** n'ont plus de bénéfice politique à retirer de l'exploitation du mythe ; les **communistes** sont en voie d'extinction ; restent les **juifs** : après avoir pris le contrôle de nos médias, de nos écoles, de nos assemblées, de nos esprits, ils continuent inlassablement à se servir du mythe : pour nous culpabiliser, bénéficier de passe-droits et d'avantages divers, nous rançonner et nous inciter à fermer les yeux sur les crimes qu'ils ont commis et continuent à

[1] Churchill était un récidiviste. Président de l'Air Council, il écrivait en 1919 : « *Je ne comprends pas la prudence que l'on manifeste envers l'utilisation du gaz. Je suis profondément favorable à l'utilisation de gaz-poison à l'encontre de tribus barbares.* » L'année suivante, il passa aux actes et fit bombarder aux gaz des tribus afghanes et kurdes.

commettre en Palestine, pays qu'ils ont confisqué avec notre coupable consentement après en avoir massacré ou chassé la plupart des habitants ; qui plus est, ils usent de moyens odieux, lesquels moyens sont d'ailleurs une des causes de l'antisémitisme (Les juifs ne peuvent admettre cette évidence : s'ils sont détestés par les Occidentaux, ce n'est pas parce qu'ils sont juifs, ainsi qu'ils le croient stupidement, mais tout simplement parce qu'ils ont souvent un comportement odieux !) ; ainsi est-on assuré à chaque fois qu'un coup est porté à nos libertés de trouver des juifs à l'origine de ce coup : tantôt le CRIF, tantôt l'UEJF, tantôt la LICRA, tantôt le Cercle Marc-Bloch [2], tantôt telle autre ligue juive, tantôt tel politicien ou particulier juif. [3]

Il ne reste plus guère aux démocrates que l'espoir : puisque tout ce qui doit arriver finit par arriver, le mythe prendra donc fin lui aussi ; selon un scénario vraisemblable, l'inévitable chute de l'Etat surréaliste d'Israël démonétisera le mythe [4] ; déconsidérée à tout jamais, la religion de l'Interdit qu'est le judaïsme pourrait d'ailleurs ne pas leur survivre. Alors, ce jour-là, la liberté d'expression reflleurait chez nous !

MHC

[2] Comme De Gaulle, ce révisionniste de la Grande Guerre a été trahi par les siens ; ainsi, n'a-t-il pas écrit : « *Le doute méthodique est d'ordinaire le signe d'une bonne santé mentale.* » [M. Bloch, « *Réflexion d'un historien sur les fausses nouvelles de la Grande Guerre* »] ?

[3] De tous temps, ce constat a été fait par des gens estimés ; par exemple, en 1947 par Harry Truman, 33ème président des USA : « *Lorsque les juifs ont le pouvoir physique, financier ou politique, ils n'ont rien à envier ni à Hitler ni à Staline dès lors qu'il est question de cruauté ou de mauvais traitement à l'égard du commun des mortels.* »

[4] La Knesset a adopté à l'unanimité, fin juillet 2004, une loi permettant de réclamer l'extradition vers Israël de toute personne coupable, en n'importe quel point du globe, de « *déni d'holocauste* » ! (*Faits et Documents*, n° 177, 1/7/04, p 9). On y verra la preuve de la nécessité vitale du mythe pour Israël ou encore la preuve de ce que les juifs sont d'indécrottables intolérants : même émigrés en Israël, ils entendent persécuter tous les humains qui ne partagent pas leurs croyances !

Né à Auschwitz en 1943 et mort en France en 1985

Jean-Marie Boisdefeu

Les prêtres nous enseignent que les juifs furent exterminés à Auschwitz par le travail forcé, les inaptes (enfants, femmes enceintes, etc.) y étant gazés dès leur arrivée. Or, des enfants juifs sont nés à Auschwitz même et ils ne furent pas pour autant gazés ! Comment, diable, cela se peut-il ? Nous allons essayer de comprendre ce paradoxe en étudiant l'histoire d'un de ces enfants, le petit Joseph G., juif polonais né à Auschwitz-Birkenau en avril 1943 et arrivé en France en 1945.

1. Les différentes versions de cette histoire (dans l'ordre chronologique inverse)

1.1. L'appel des enfants G.

On peut lire dans la revue de l'Amicale des déportés d'Auschwitz [1] un appel des enfants G. à toute personne ayant connu leur mère, à savoir

« (...) Anna K. (...), [matricule] 45333 (...) devenue Anna G. (...) ; déportée de Pologne à Auschwitz début 43, a mis au monde notre frère Joseph le 18.4.43 (décédé en 85) qu'elle a caché un long moment (il fut découvert par les nazis car il avait un numéro et un costume à sa taille). Tous deux sont arrivés à Paris en 45. »

1.2. Le *Kalendarium* [2]

On avait déjà pu apprendre une partie de l'histoire de Joseph G. à la lecture du *Kalendarium*, lequel relate l'immatriculation à la date du 4 octobre 1943 de 11 garçonnets juifs nés les mois précédents à Birkenau ; parmi eux, notre Josef G. qui reçut le numéro 155910 ; il était né, ajoute Czech qui se réfère au témoignage de sa mère Anna G. (matricule 33133), le 18/4/1943 à Birkenau : sa mère expliqua après la guerre qu'elle l'avait caché grâce à ses co-détenues. Lorsque l'enfant avait été découvert, sa mère avait obtenu du *Lagerführer* Hössler (le chef du camp des femmes) que le garçonnet soit épargné. Probablement, ajoute Czech en note de bas de page, fallait-il relier la décision de Hössler à l'autorisation donnée par Berlin de limiter dorénavant l'« euthanasie » des enfants [nés] à Auschwitz.

Grâce au numéro matricule indiqué par Czech, on pouvait encore apprendre qu'Anna G. était arrivée à Auschwitz le 30 janvier 43 dans un convoi amenant des juifs polonais des ghettos de Volkovysk et Pruzany [Bialystok] ; le convoi comptait 2.612 personnes : 327 hommes et 275 femmes avaient été épargnés pour être mis au travail ; ils avaient donc été immatriculés, les 2.010 autres déportés (des inaptes au travail dont 518 enfants) étant -bien entendu- aussitôt gazés.

1.3. La déclaration de la mère

La lecture du témoignage d'Anna G. auquel le *Kalendarium* se réfère nous en apprend encore un peu plus et il vaut la peine d'en résumer certaines parties. [3] Encore faut-il préciser préalablement qu'il ne s'agit pas à vrai dire d'un témoignage mais d'une déclaration de 3 pages (« *Protokoll* ») faite devant un consul allemand le 5 avril 1954 à Paris, apparemment aux fins d'obtenir une indemnisation de la part de la République fédérale.

J'ai été déportée à Auschwitz en janvier 43. J'étais enceinte mais comme j'étais très maigre, je réussis à cacher mon état.

J'accouchai le 18 avril 43 peu de temps après l'appel et, grâce à mes co-détenues, je pus ramener l'enfant dans la baraque-dortoir et l'y cacher. Je dus –sans pouvoir me reposer– continuer à effectuer des travaux lourds. Environ 4 mois plus tard, pendant l'appel, un gros chien découvrit l'enfant et celui-ci fut amené sur la place d'appel. Je reconnus que c'était mon enfant. La garde SS voulut emporter l'enfant mais je déclarai que je voulais le suivre où qu'il aille ; on me donna alors l'ordre d'aller au crématoire. Avant la fermeture de la porte de la

[1] *Après Auschwitz*, n° 282, mars 2002, Amicale des Déportés d'Auschwitz, 73, av. Parmentier, 75011 Paris. Cotisation annuelle (militants du souvenir) : 23 € (3 à 4 numéros par an).

[2] Danuta Czech, *Kalendarium der Ereignisse im Konzentrationslager Auschwitz-Birkenau 1939-1945*, Rowohlt, 1989, p 620. Cet ouvrage de référence relate les événements qui se sont déroulés, jour après jour, à Auschwitz-Birkenau entre 1939 et 1945 ; il a été rédigé par une des historiennes du Musée d'Etat d'Auschwitz, lequel musée est le gardien des lieux et l'un des gardiens de l'histoire officielle.

[3] *APMO, Erklärungen, Bd. 6, Bl. 917-919, Bericht des ehemaligen Häftlings Anna G.*

chambre à gaz eut lieu un comptage des femmes qui étaient rassemblées là. Mais le compte n'y était pas car on n'avait pas prévu que j'en serais. A ma demande, le chef du camp me laissa sortir. J'ai déclaré au commandant du camp que je ne voulais pas être séparée de mon enfant et celui-ci décida de nous laisser en vie. Mon fils fut alors tatoué en haut de la cuisse droite (n° 155910). Mon enfant resta avec moi, même sur les lieux de travail.

Nous fûmes tous deux libérés à Auschwitz en janvier 45 par les Russes. Comme je ne voulais pas rester en Pologne pour des raisons politiques, je vins en France avec mon fils.

Du fait des souffrances endurées, je suis très malade et inapte à travailler normalement. Mon fils, lui aussi, subit encore les conséquences de son internement. Depuis mon arrivée en France, j'ai épousé un réfugié espagnol du nom de G. dont je me suis séparée après en avoir eu 2 autres enfants que je dois encore élever.

Au terme de ce récit, le consul d'Allemagne a certifié avoir vérifié qu'elle avait bien été tatouée du numéro 33133 et son fils Joseph tatoué du numéro 155910.

2. Critique

Voilà ce qu'on peut trouver sur la déportation d'Anna G. et son fils Joseph. Il faut bien dire que les invraisemblances sont nombreuses.

2.1. L'appel des enfants G.

On notera simplement que, si les enfants G., lesquels sont nés après la guerre, avancent une explication (des plus curieuses, d'ailleurs) à la découverte de leur frère par les Allemands, ils se gardent bien de donner la moindre explication rationnelle à sa survie.

2.2. Le *Kalendarium*

Czech s'en tient au témoignage d'Anna G., tout en évitant d'ailleurs d'en donner les éléments trop invraisemblables. Comme il lui faut tout de même bien expliquer pourquoi l'enfant n'a pas été supprimé, elle avance donc cette thèse de la limitation de l'« euthanasie » des enfants nés à Birkenau ; toutefois, cette thèse ne s'appuie sur aucune preuve documentaire et on ne peut donc l'accepter ; d'autant moins qu'elle est tout à fait invraisemblable : en effet, comment peut-on soutenir que les Allemands se seraient tout à coup mis à épargner des enfants nés à Auschwitz tout en continuant à gazer d'autres enfants à leur arrivée à Auschwitz ? C'est évidemment insoutenable.

2.3. La déclaration d'Anna G.

Disons d'entrée que nous n'entendons pas faire le moindre reproche à cette femme ; elle a été une victime innocente et malheureuse ; se trouvant dans le besoin (du fait de sa déportation) et réclamant une indemnité, elle a donc bien dû donner une version des faits conforme à la version officielle ; à sa place, nous n'aurions sans doute pas agi différemment. Mais il nous faut bien analyser froidement sa déclaration.

Anna G. a-t-elle pu, par exemple, cacher sa grossesse à son arrivée à Auschwitz (elle était enceinte de près de 7 mois) ? Ce n'est pas impossible. A-t-elle pu accoucher clandestinement ? Ce n'est pas non plus à exclure totalement. A-t-elle pu cacher son enfant grâce à l'aide de ses co-détenues ? Ce n'est pas impossible non plus mais a-t-elle réellement dû cacher son enfant ? On n'en est pas sûr du tout. Mais tout cela, il est vrai, est sans grande importance.

Par contre, le récit de son départ au crématoire et de la suite pourrait être capital ; malheureusement, il est tout simplement à dormir debout ! D'ailleurs, pas folle, Czech l'a complètement passé sous silence.

3. Alors, quelle pourrait être la vérité ?

Résumons-nous :

D'une part, les prêtres nous enseignent qu'à Auschwitz, les Allemands gazaient immédiatement tous les juifs dont ils ne pouvaient exploiter la main-d'œuvre. Ceux qui n'y croient pas sont des menteurs, des manipulateurs, des faussaires, des pseudo-historiens, des fous.

Mais, d'autre part, de très nombreux enfants sont nés à Auschwitz même et, non seulement les Allemands ne les ont pas gazés, mais ils les ont même immatriculés. Ainsi, avant les 11 garçonnets (dont Joseph G.) immatriculés le 4/10/1943, une fillette avait été immatriculée le 18/9/1943 (mais était-elle la première ?) ; il y avait eu aussi une immatriculation le 21/9/1943 puis 6 autres le 29/9/1943. Par la suite, il y eut sans interruption des immatriculations de nouveau-nés jusqu'à l'arrivée des Russes. Rien qu'en janvier 1944, par exemple, il y a eu, à Birkenau, 22 naissances attestées par le *Kalendarium* mais selon le témoignage (parfois très peu crédible, il est vrai) d'une sage-femme polonaise (Stanislava Leszczynska), il aurait pu y avoir

3.000 naissances à l'hôpital des femmes de Birkenau (mais, toujours selon cette sage-femme, beaucoup d'infanticides aussi). Certes, parmi ces nouveau-nés, il y avait des non-juifs (des Tziganes, par exemple, ne fût-ce que parce que les femmes tziganes enceintes n'étaient pas réimplantées en Ukraine) mais il y a eu incontestablement aussi des juifs comme Joseph G. [4] Un esprit ordonné ne peut vivre dans cette ambiguïté et il lui faut bien tenter de s'expliquer la chose. Quelles sont donc les explications qu'on pourrait lui proposer ?

3.1. Les expérimentations médicales.

Personne n'avance cette explication, d'ailleurs inepte.

3.2. L'explication religieuse.

Ce serait un mystère, c'est-à-dire une vérité inaccessible à l'entendement humain et à laquelle il conviendrait de se soumettre avec humilité. A d'autres !

3.3. L'explication rationaliste (révisionniste)

Ne resterait donc que l'explication révisionniste : les gazages sont une fable et l'immatriculation de Joseph et des autres enfants nés à Birkenau n'a été qu'une régularisation administrative d'ailleurs bien nécessaire car ces enfants n'avaient même pas d'existence légale.

A ce point, il faut rappeler qu'en 1942 et en 1943 (et même jusqu'en mai 1944), les convois de juifs s'arrêtaient tous à la gare de marchandises de la ville d'Auschwitz en dehors du camp ; c'est là qu'avait lieu le tri entre les aptes au travail et les inaptes ; après leur sélection, les aptes entraient à pied au camp et ils étaient les seuls à y entrer car les inaptes montaient dans des camions avec remorques qui les conduisaient dans les ghettos polonais proches d'Auschwitz ; par la suite, ils en étaient extraits et conduits par trains spéciaux dans un des camps de transit le long de la frontière avec l'Ukraine et la Biélorussie (Treblinka, Sobibor ou Belzec, lesquels camps, comme a dit Pressac, étaient des « *sas sanitaires* ») et de là, ils passaient en URSS [5]. On nous dira peut-être que nous faisons peu de cas des nombreux témoignages de détenus ayant vu les inaptes traverser le camp de Birkenau [en direction de la chambre à gaz] ; en fait, tous ces témoignages portent sur 1944, année qui vit simultanément les Allemands perdre l'Ukraine (donc abandonner *de facto* leur politique de réimplantation en URSS) et mettre en service l'embranchement ferroviaire du camp : désormais et en principe, il y avait deux bonnes raisons pour faire entrer les convois de déportés dans le camp ; les juifs déjà internés purent donc apercevoir les inaptes ; par contre, jamais aucun d'entre eux n'a affirmé les avoir vu entrer dans le camp en 1942 et 1943 : la raison en est tout simplement qu'à cette époque, ils n'entraient pas dans le camp !

Avant 1944, les femmes visiblement enceintes n'entraient donc pas à Auschwitz et elles étaient réimplantées en URSS puisqu'elles étaient inaptes au travail pour le reste de leur grossesse et même au-delà. Inévitablement, toutefois, des femmes enceintes depuis peu étaient admises dans le camp. On peut imaginer que, dans pareille situation de détresse, de nombreuses détenues ont interrompu -plus ou moins volontairement- leur grossesse. Toutefois, certaines ont refusé cette solution et ont accouché soit dans l'infirmerie (On en connaît des cas précis.) soit clandestinement. Devant la multiplication des cas de ce genre à partir du second trimestre de 1943, la direction d'Auschwitz a dû alors demander des instructions à Berlin (Fallait-il, par exemple, expulser en URSS ces femmes et leur nouveau-né ?) et il a dû lui être répondu de les garder ; l'immatriculation des nouveau-nés c'est-à-dire leur domiciliation à Auschwitz n'a été que la conséquence administrative de cette réponse. [6]

L'histoire du petit Joseph G. confirme donc la thèse révisionniste : le gazage des juifs à Auschwitz est un mythe politique et religieux. C'est pour éviter que nous nous en rendions compte que les juifs et leurs laquais restreignent notre droit à la liberté d'expression et notre droit à la liberté d'information.

[4] Voyez le témoignage de Stanislava Leszczynska, Comité International Auschwitz, « *Anthologie* », Tome II, 2e partie, 1965 ; du Dr. Otto Wolken, même source, Tome II, 3e partie et du Dr Janina Kosciuszkowa, *id.* Voyez aussi celui d'Odette Abadi-Rosenstock dans *Après Auschwitz*, n° 265, jan. 98, p. 12.

[5] Voyez, par exemple, *Notre Voix* d'avril 44, p. 1 : « *8 mille juifs de Paris déportés à l'Est sont sauvés par les soldats de l'Armée Rouge !* » (En voir la photo dans notre tome II, p 57).

[6] Il est certain, en outre, que des actes de naissance ont été établis à cette occasion pour ces enfants ; en effet, l'immatriculation n'était rien d'autre que la domiciliation à Auschwitz (Rue des Casernes) et il ne peut y avoir de domiciliation sans établissement préalable d'un acte de naissance. Le dernier acte de naissance connu a été établi le 15/01/1945, quelques jours avant l'arrivée des Soviétiques.